



Envoyé en préfecture le 09/11/2018

Reçu en préfecture le 09/11/2018

Affiché le 09/11/2018

ID : 063-200071199-20181029-CCPL_2018_143-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 23 octobre 2018
Date d'affichage : 23 octobre 2018

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Clément de Régnat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Bertrand HANOTEAU
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Jean-Claude PAPUT

Absents :

Josette BREYSSE, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : François-Xavier PERRAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2018-143 : ALSH : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DE GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Un partenariat est envisagé avec la FAL pour deux missions :

- ◆ un accompagnement pédagogique dans le cadre de la réorganisation des ALSH,
- ◆ la gestion des ressources humaines (contrats, paies, congés, arrêts maladie).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- d'envisager un partenariat avec la FAL,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

POUR : 33

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 09/11/2018.
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

